

CD/PV.660  
12 août 1993

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SIX CENT SOIXANTIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 12 août 1993, à 10 heures

Président : M. Mounir Zahran (Egypte)

Le PRESIDENT (traduit de l'arabe) : Je déclare ouverte la 660ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je voudrais faire tout d'abord une déclaration liminaire en ma qualité de président entrant.

C'est pour moi et pour mon pays, l'Egypte, un privilège et un honneur que d'accéder à la présidence de la Conférence du désarmement durant la phase ultime de la session de 1993. Il est de tradition de consacrer ces dernières semaines de travail à la rédaction du rapport annuel de la Conférence, tâche importante et ardue, mais que la coopération de tous ne manquera pas de faciliter. C'est aussi le moment de faire le bilan des travaux effectués depuis le mois de janvier de cette année, en vue d'évaluer les progrès accomplis. Je suis certain qu'avec l'appui du secrétariat et sous la direction avisée de l'ambassadeur Berasategui, secrétaire général de la Conférence du désarmement et représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, secondé par ses collaborateurs efficaces, la Conférence mènera à bien ses ultimes travaux.

Je tiens dès l'abord à remercier l'ambassadeur de Cuba, M. Pérez Novoa, de la maîtrise avec laquelle il a présidé notre Conférence au cours des dernières semaines. Je me réjouis à l'idée de poursuivre notre coopération fructueuse au cours des consultations présidentielles hebdomadaires.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour souhaiter chaleureusement la bienvenue à nos nouveaux collègues, l'ambassadeur de la Bulgarie, M. Valentin Dobrev, celui du Pérou, M. José Urrutia, celui de la Fédération de Russie, M. Grigori Berdennikov, et celui de la Belgique, le baron Guillaume. J'aimerais également dire adieu aux collègues qui nous ont quittés pour prendre de nouvelles fonctions et de nouvelles responsabilités, notamment les ambassadeurs de la Belgique, de la Fédération de Russie et du Brésil, MM. Servais, Batsanov et Amorim, et les remercier de la contribution qu'ils ont apportée à la Conférence du désarmement.

Du 28 au 30 juin 1993, la ville du Caire a accueilli pour la deuxième fois en quatre ans une session ordinaire - la vingt-neuvième - de l'Assemblée des chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, présidée en l'occurrence par M. Hosni Moubarak. Les dirigeants africains y ont adopté une déclaration à l'occasion du trentième anniversaire de l'Organisation de l'unité africaine. Au paragraphe 14 de cette déclaration, les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays membres de l'OUA ont fait observer ce qui suit :

Notre premier souci a toujours été d'assurer la sécurité et la stabilité aux niveaux national et régional en vue de réaliser le développement et l'intégration sur les plans socio-économique et culturel, conformément aux aspirations de nos gouvernements et de nos peuples, afin que l'Afrique devienne un continent sûr, exempt d'armes de destruction massive et libre de toute menace et de toute pression.

Ils ont ajouté que l'instauration de la paix et de la sécurité amènerait une réduction des dépenses consacrées à la défense.

L'Assemblée des chefs d'Etat ou de gouvernement de l'OUA a également fait une déclaration portant création d'un mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits. Un tel mécanisme influera directement sur les efforts de désarmement en Afrique et s'inscrit dans le contexte de l'Agenda pour la paix du Secrétaire général de l'ONU, puisqu'il s'agit d'un système de diplomatie préventive et de règlement des conflits.

Toujours dans le contexte africain et quant à l'application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique, nul n'ignore que la préparation d'un projet de traité sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique est déjà bien avancée, à la suite des travaux constructifs accomplis par le groupe d'experts créé conjointement, à cette fin, par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine, et dont la dernière réunion en date s'est tenue à Harare en avril 1993. Le rapport du groupe d'experts sera soumis à l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session, conformément à la résolution 47/76 de cette dernière. Nous espérons que la version définitive du projet de traité sera arrêtée en 1994, afin que l'instrument puisse être ensuite ouvert à la signature et appliqué.

A ce propos, je tiens à rappeler à la Conférence qu'en 1990 le président Moubarak a fait une proposition visant à établir au Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive. Cette proposition conserve toute son actualité et nous espérons que des mesures concrètes seront prises afin qu'elle puisse être rapidement mise en oeuvre. Il ne faut pas oublier non plus la proposition présentée dès 1974, qui tendait à créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Il importe également de rappeler le document final de la dixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui s'est tenue à Djakarta en septembre 1992, dans lequel les dirigeants du Mouvement des pays non alignés ont exprimé l'espoir que le nouvel environnement mondial conduirait "à l'abandon des doctrines stratégiques fondées sur le recours à l'arme nucléaire et à l'élimination des armes de destruction massive" et ont fait observer que la solution "rationnelle" consistait à "rechercher la sécurité pour tous par un désarmement nucléaire total ainsi que par l'élimination de tous les autres armements de destruction massive et par la réduction équilibrée et progressive des armes classiques aux niveaux mondial et régional". Le document final de Djakarta déplorait également l'absence de progrès concernant les mesures à prendre pour donner des assurances à tous les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes.

Les chefs d'Etat ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, tout en se félicitant de la conclusion de la Convention sur les armes chimiques, ont donné la priorité aux négociations sur d'autres questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, telles que l'interdiction des essais nucléaires, la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, la prévention de la guerre nucléaire, les garanties de sécurité à donner aux Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes et les mesures à prendre pour prévenir une course aux armements dans l'espace. Ils ont souligné la nécessité de relancer les efforts de désarmement multilatéral et préconisé, dans

cet ordre d'idées, une participation plus large et plus active des pays non alignés à la Conférence du désarmement.

A ce propos, il y a lieu de citer un extrait du message de Djakarta adopté au dixième sommet des pays non alignés, dans lequel ceux-ci se sont déclarés profondément préoccupés par l'impact négatif des dépenses militaires sur l'économie mondiale :

"Les ressources libérées par le désarmement et la réduction des armements pourraient être réaffectées au développement économique et social de tous les pays et spécialement des pays en développement. En même temps, ceci facilitera la réalisation de la sécurité à des niveaux d'armements plus bas."

Les conclusions du dixième sommet du Mouvement des pays non alignés sur ces questions ont trouvé un écho dans la résolution 47/52 F de l'Assemblée générale intitulée "Relation entre le désarmement et le développement", qui a été adoptée sans vote.

Vous vous souviendrez qu'au début de notre session de 1993 nous avons adopté un ordre du jour en neuf points et nous sommes convenus d'établir des comités spéciaux au titre de quatre points prioritaires. Le dynamisme avec lequel les travaux de notre Conférence ont démarré cette année, sous la direction avisée de l'ancien ambassadeur du Brésil, M. Amorim, a été un fait très encourageant. Il n'est pas sans intérêt de rappeler qu'au début de notre session le Ministre égyptien des affaires étrangères, M. Amr Moussa, prenant la parole devant la Conférence plénière le 28 janvier 1993, a indiqué que deux paramètres fondamentaux devraient être au centre de nos préoccupations : le premier voulait que la sécurité s'obtienne à des niveaux d'armement plus bas et le second, que les Etats aient les mêmes obligations et prennent les mêmes engagements dans le domaine du désarmement.

Pour ce qui est de la question d'une interdiction des essais nucléaires, les événements historiques dont nous avons été récemment les témoins sont encourageants et bienvenus. J'aimerais féliciter les Gouvernements des Etats-Unis, de la France et de la Fédération de Russie pour la décision qu'ils ont prise de proroger leurs moratoires respectifs sur les essais nucléaires et pour leur appui à l'idée d'ouvrir rapidement des négociations sur un traité d'interdiction complète des essais. Je désire également dire toute la satisfaction de l'Egypte de savoir que le 10 août, sous la présidence de l'ambassadeur de Cuba, la Conférence du désarmement a décidé de demander au Président du Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires de mener pendant l'intersession, c'est-à-dire entre le 3 septembre prochain et le 17 janvier 1994, des consultations au sujet du mandat précis de négociation d'un traité d'interdiction complète des essais et de l'organisation des négociations. Nous espérons que ces consultations donneront des résultats positifs. A ce propos, je désire rendre hommage à l'ambassadeur du Japon, M. Tanaka, qui a fait preuve d'une remarquable prévoyance en choisissant de consacrer cette année une grande partie du temps dont disposait le Comité spécial à des exposés d'experts sur divers aspects de la vérification d'un traité d'interdiction complète des essais. Ces exposés nous ont tous aidés à mieux comprendre les avantages et les inconvénients de chacune

des techniques de vérification particulières, sismologiques et autres. Nous sommes maintenant beaucoup mieux armés pour entamer et poursuivre activement des négociations au Comité spécial, dans l'esprit du paragraphe 7 de la résolution 47/47 de l'Assemblée générale.

L'Égypte, pour sa part, espère que la Conférence pourra donner rapidement un mandat de négociation précis au Comité spécial, puis aborder la phase des négociations en s'appuyant sur les projets de traité qui existent déjà. A cet égard, nous félicitons la délégation suédoise pour la version mise à jour du projet de traité d'interdiction complète des essais contenu dans le document CD/1202, que nous étudierons attentivement. L'Égypte est disposée à mettre pleinement à profit l'intersession pour avancer aussi rapidement que possible dans cette voie.

Pour ce qui est de la question des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes, l'Égypte maintient que les Etats qui ont renoncé de leur gré à l'arme nucléaire doivent recevoir des garanties complètes contre toute attaque nucléaire ou toute menace d'une telle attaque. De telles garanties doivent faire l'objet d'un traité international ayant force de loi et être inconditionnelles; elles ne doivent en aucune façon être limitées quant à leur portée, leur cadre ou leur durée. En outre, elles doivent être négociées à l'échelon multilatéral, conformément à la résolution 47/50 de l'Assemblée générale et, en particulier, au paragraphe 5 de cette résolution. A cet égard, je tiens à saluer la proposition présentée par le Nigéria dans le document CD/768 et rendre hommage aux efforts déployés cette année par l'ambassadeur de la Roumanie, M. Neagu, qui a présidé le Comité spécial et dirigé les travaux relatifs à ce point très important.

A ce même sujet, j'aimerais ajouter que nous continuons de penser que la résolution 225 (1968) du Conseil de sécurité ne va pas jusqu'à fournir des garanties de sécurité complètes aux Etats non dotés d'armes nucléaires et qu'il faudrait combler cette lacune dans un traité sur la question. Des progrès rapides dans ces deux domaines - l'interdiction complète des essais nucléaires et les garanties intégrales de sécurité nucléaire - faciliteraient sans aucun doute l'aboutissement du processus d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération lors de la conférence qui doit être tenue à cette fin en 1995.

Ce traité devrait être universel - ce qui n'est pas encore le cas - et atteindre enfin l'objectif de désarmement nucléaire complet visé à son article 6. Dans la déclaration qu'il a faite devant la Conférence le 28 janvier dernier, le Ministre égyptien des affaires étrangères a posé la question de savoir comment faire en sorte que le TNP, ou le régime de non-prolifération dont le Traité était la pierre angulaire, devienne véritablement universel, ajoutant que les pays ayant adhéré au TNP, comme les autres, devaient trouver le moyen d'atteindre cet objectif, auquel ils avaient tous déclaré aspirer et qui était "d'empêcher la prolifération horizontale et verticale des armes nucléaires". Selon lui, la conférence d'examen du TNP prévue pour 1995 donnerait aux Etats l'occasion de se retrouver afin d'élaborer un nouveau contrat de non-prolifération des armes nucléaires pour le XXI<sup>e</sup> siècle.

Sous la direction compétente de l'ambassadeur de l'Allemagne, M. Hoffmann, le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace a, cette année, centré son attention sur la question des mesures de confiance. Pareille tendance marque également les travaux du collaborateur du Président pour les questions juridiques et de terminologie, ainsi que les travaux successifs des trois collaborateurs russes du Président pour les mesures de confiance. M. Abdel-Hady, président de l'Office national égyptien de la télédétection et des sciences spatiales, a fait la semaine dernière, devant le Comité spécial, un exposé sur la vérification au moyen de satellites en tant que mesure de confiance dans le domaine du désarmement, au cours duquel il a souligné la nécessité pour les pays en développement de bénéficier de cette technologie dans ce domaine vital. Bien que nous ayons toujours soutenu que les mesures de confiance étaient utiles, nous sommes néanmoins fermement convaincus que le débat sur cette question ne devrait en aucune façon éclipser la raison essentielle pour laquelle ce comité a été créé et qu'il ne faut pas restreindre les travaux de cet organe aux seules mesures de confiance. A notre avis, la mesure de confiance la plus efficace que l'on puisse adopter, ce serait un mandat global pour la négociation d'une interdiction de toutes activités militaires dans l'espace.

Cette année, la Conférence du désarmement a établi pour la première fois, en réponse aux paragraphes 12 à 15 de la résolution 46/36 L ainsi qu'à la résolution 47/52 L de l'Assemblée générale, un comité spécial sur la transparence dans le domaine des armements. Tout au long des deuxième et troisième parties de notre session, le Comité, que j'ai eu l'honneur de présider, a examiné quant au fond divers aspects de la question de la transparence dans le domaine des armements. Les Etats ont présenté plusieurs propositions et documents de travail constructifs traitant de cette importante question. Le Comité aura encore fort à faire pour conclure ses travaux avec succès et en temps opportun, en se fondant sur les échanges fructueux qui se sont déroulés jusqu'à présent à ce sujet.

Enfin, je tiens à rendre un hommage particulier aux ambassadeurs du Mexique, du Pakistan et de l'Australie, MM. Marín Bosch, Kamal et O'Sullivan, pour le travail important qu'ils ont effectué et continuent d'effectuer en ce qui concerne, respectivement, les questions de la non-prolifération, de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence et de l'élargissement de la composition de l'instance. Je suis par ailleurs certain que, votre coopération à tous aidant, nous serons en mesure de mener à bonne fin les travaux de la présente session, qui s'achèvera le 6 septembre prochain.

Je donne maintenant la parole au premier orateur inscrit sur la liste, l'ambassadeur du Maroc, M. Benhima.

M. BENHIMA (Maroc) : Monsieur le Président, votre expérience riche et diverse, vos titres si multiples et votre engagement pour une cause internationale, universelle et humanitaire comme le désarmement renforcent notre conviction que, sensible à l'idéal et conscient des réalités, vous remplirez votre mandat avec succès.

La compétence et l'efficacité avec lesquelles vos prédécesseurs à la présidence - l'ambassadeur de Cuba, M. José Pérez Novoa, et l'ambassadeur de la Chine, M. Hou Zhitong - ont conduit nos travaux méritent notre hommage.

Ayant eu le privilège de représenter le Maroc à la Conférence du désarmement durant huit ans et ayant vécu la frustration née de la paralysie dont celle-ci était affectée comme de la marginalisation dont elle faisait l'objet, parce que le code de conduite imposé par la guerre froide réduisait la Conférence au rôle peu glorieux de prendre acte de ce qui se concluait en dehors d'elle et lui interdisait d'assumer le mandat dont elle était investie, je suis réconforté au moment où ma mission prend fin par l'ampleur des progrès réalisés depuis peu et qui se reflètent d'abord dans l'évolution des mentalités. Il est vrai que les bouleversements intervenus sur la scène mondiale y ont largement contribué.

La conclusion, l'année dernière, de la Convention sur les armes chimiques a rehaussé la crédibilité de la Conférence et ouvert de nouveaux horizons à son activité. La phase de transition dans laquelle elle s'est engagée offre à la Conférence l'occasion de renforcer sa structure, d'améliorer son fonctionnement et d'approfondir sa réflexion, dans la perspective de la négociation et de la conclusion de nouveaux accords.

Dans cet ordre d'idées, ma délégation est d'avis que le moment est venu d'apporter des réponses appropriées aux questions de l'élargissement de la composition de la Conférence et de la révision de son ordre du jour. Consciente de l'enrichissement que procure la diversité et de la nécessité d'une configuration politique de la Conférence qui soit mieux adaptée aux réalités nouvelles, ma délégation reste favorable à l'idée d'un élargissement de l'instance pour autant que celui-ci ne dénature pas le mandat de la Conférence en tant qu'organe de négociation.

La révision de l'ordre du jour devient également nécessaire pour mieux répondre aux préoccupations prioritaires qui requièrent une attention particulière. La concentration sur un nombre réduit de questions où des progrès substantiels sont possibles ne devrait pas, cependant, nous distraire de sujets susceptibles d'être repris en temps opportun.

A cet égard, deux questions nous semblent retenir l'attention. Il s'agit de l'interdiction des essais nucléaires et des garanties de sécurité contre l'emploi et la menace de l'emploi des armes nucléaires. Les conditions sont réunies aujourd'hui pour doter la Conférence des instruments nécessaires à l'ouverture de négociations dans ces deux domaines qui revêtent une importance fondamentale pour le maintien et le renforcement du régime de non-prolifération.

Ma délégation se réjouit à ce propos de l'attitude positive des principales puissances nucléaires, qui se déclarent prêtes à participer à des négociations en vue de l'élaboration d'un traité interdisant tous les types d'essais nucléaires. Nul ne contestera l'impact qu'aurait un tel traité sur l'aboutissement des efforts déployés en vue de mettre un terme au perfectionnement qualitatif des armes nucléaires et à leur prolifération. Ma délégation salue la décision prise récemment par les Etats-Unis, la France

et la Fédération de Russie de proroger leurs moratoires sur les essais nucléaires. Cette décision est de nature à contribuer à l'instauration d'un climat de confiance propice à l'ouverture de négociations. La Conférence, en tant qu'unique organe multilatéral, est à l'évidence le cadre indiqué pour mener ces négociations. A cet égard, ma délégation se félicite de la décision prise par la Conférence le 10 août et souhaite que les consultations qui seront conduites par le Président du Comité spécial au cours de l'intersession en vue de préciser le mandat du Comité seront couronnées de succès.

Outre qu'elle lèvera toutes les inquiétudes au sujet des atteintes à l'environnement, l'interdiction des essais nucléaires viendra sans doute accroître les chances de succès de la Conférence de prorogation du Traité sur la non-prolifération, dont le processus préparatoire est déjà entamé et qui représente aux yeux de la communauté internationale un instrument essentiel au maintien de la paix et de la sécurité. Cette interdiction illustrera aussi la volonté de toutes les puissances nucléaires de s'engager dans la voie du désarmement nucléaire général et complet, qui est seul à même de libérer l'humanité de cette arme terrifiante dont l'usage est une négation des plus hautes valeurs de la civilisation.

Dans l'attente de la réalisation d'un tel objectif, les Etats non dotés d'armes nucléaires sont en droit de réclamer et d'obtenir les garanties nécessaires contre le recours ou la menace du recours à de telles armes. C'est pourquoi nous nous prononçons en faveur de l'adoption rapide d'un instrument international ayant un caractère juridiquement contraignant.

Au moment de s'adresser pour la dernière fois à cette instance, le doyen ou le plus ancien membre de la Conférence que je suis ne peut résister à la tentation de se livrer à quelques réflexions personnelles.

Le désarmement au sens où nous l'entendons doit, me semble-t-il, illustrer la rencontre de deux démarches de l'esprit : l'action et la réflexion. Nous tous, malgré le style qui nous est propre, nous tenons à concilier les nécessités et les aspirations, les conventions et les lois de l'esprit.

La Conférence ne réunit pas seulement les grandes puissances promptes à régir et à gérer les choses de la paix et de la guerre dans l'ignorance des autres. L'interdépendance doit cesser d'être perçue comme une évidence intellectuelle, car, pour un destin global dans un devenir mondial auquel aucun pays n'échappe, seule une responsabilité partagée par tous paraît convaincante, crédible, mobilisatrice et préservatrice de la paix.

On a voulu trop souvent se persuader que c'était aux seules nations possédant l'arme nucléaire qu'il appartenait de discuter du désarmement, ce qui a conduit à une évaluation des forces en termes de vecteurs, de mégatonne ou de technologie, autrement dit, à une comptabilité de la mort et de la destruction. N'a-t-on pas omis, à force de vouloir parer à l'éventualité d'un affrontement nucléaire comme éventualité isolée, d'analyser la situation sur la planète où les affrontements se poursuivent par des moyens plus classiques qui n'empêchent ni le gaspillage du surarmement aux dépens du développement,



ni la cristallisation de points de tension qui rendent très fragiles les défenses de la paix ?

La paix aujourd'hui, c'est la paix par le désarmement; or le désarmement est une affaire sérieuse et laborieuse qui restera un mythe tant que le problème concret du contrôle n'est pas résolu.

La paix et le désarmement aujourd'hui, c'est la solution d'une équation complexe dont les nombreuses variables appartiennent à ces domaines hétérogènes que sont la science, la patience et la conscience. Il y faut aussi un génie d'exécution que j'appellerais volontiers une forme particulière de diplomatie et qui laisserait toute leur chance aux négociations multilatérales engagées.

Je ne voudrais pas conclure sans souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues de Bulgarie, du Pérou, de Fédération de Russie et de Belgique, les ambassadeurs Valentin Dobrev, José Urrutia, Grigori Berdennikov et Alain Guillaume. Nous sommes persuadés qu'ils apporteront leur contribution dans cette enceinte à la mobilisation des consciences pour l'impératif le plus clair qui soit aujourd'hui : faire du désarmement une réalité résultant d'une politique globale au service de la paix et de la survie de la culture, c'est-à-dire la survie de l'homme. Comme le dit un sage arabe, si l'homme veut, "force est pour le destin de répondre".

Le PRESIDENT (traduit de l'arabe) : Je remercie le représentant du Maroc de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence ainsi que de son discours d'adieu, que nous avons suivi avec un grand intérêt. Ses talents de diplomate et ses qualités remarquables ont valu à l'ambassadeur Benhima la considération de tous pendant les quelque huit années où il a représenté son pays à Genève et particulièrement à la Conférence du désarmement, à laquelle il a participé pour la première fois au début de février 1986. J'ai eu personnellement l'occasion de prendre la mesure des qualités de M. Benhima avant cette date, puisque nous avons travaillé ensemble alors que j'étais ambassadeur de mon pays auprès du gouvernement de Sa Majesté à Rabat. De toutes les expériences qui ont jalonné ma vie de diplomate, l'une des plus importantes était mon accréditation à Rabat et je garde depuis lors le meilleur souvenir du Maroc. M. Benhima est le doyen des ambassadeurs auprès de la Conférence du désarmement, mais son influence sur nos travaux a très certainement transcendé cette qualité. Il est bon de rappeler à cet égard que M. Benhima s'est illustré en tant que président de la Conférence à une époque qui a été peut-être la plus ingrate pour un président. Cette mission, je commence aujourd'hui même à l'assumer.

M. Benhima nous manquera non seulement pour sa précieuse collaboration aux travaux de la Conférence, mais aussi pour son aimable et chaleureuse personnalité qui, associée à des talents de diplomate consommé, le qualifie à la plus haute dignité au service de son pays. Au nom de tous et à titre personnel, je souhaite à M. Benhima et à son épouse succès et bonheur dans leur vie future.

Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas, M. Wagenmakers.

M. WAGENMAKERS (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre direction, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence et de vous assurer du plein appui de ma délégation. Vous êtes le fils d'une grande nation qui représente une civilisation, une culture et une administration parmi les plus anciennes du monde. Les contributions de l'Égypte aux travaux de la Conférence du désarmement sont remarquables pour leur éminente qualité. Les Pays-Bas jouissent d'excellentes relations avec la République arabe d'Égypte. J'espère pouvoir, avec mes modestes moyens, contribuer sous votre présidence au succès des travaux de la Conférence du désarmement.

J'aimerais également exprimer la gratitude de ma délégation à votre prédécesseur, l'ambassadeur de Cuba, M. José Pérez Novoa. C'est avec tristesse que j'ai suivi le discours d'adieu de celui qui fut pendant longtemps mon voisin, l'ambassadeur du Maroc, M. Benhima. Mes meilleurs vœux l'accompagnent dans ses futures activités professionnelles, comme dans sa vie privée. Je saisis cette occasion pour souhaiter chaleureusement la bienvenue au baron Guillaume, le nouvel ambassadeur de la Belgique, pays qui est notre partenaire du Bénélux, ainsi qu'à l'ambassadeur de la Bulgarie, M. Valentin Dobrev, et à l'ambassadeur de la Fédération de Russie, M. Grigori Berdennikov.

Mardi dernier 10 août, la Conférence du désarmement a réussi une véritable percée, puisqu'elle a décidé de donner à son Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires un mandat pour négocier une interdiction complète des essais. En outre, la Conférence a demandé au Président de ce comité spécial de prendre les dispositions nécessaires pour mener des consultations pendant la période comprise entre le 3 septembre et le 17 janvier au sujet d'un mandat de négociation précis et de l'organisation des négociations.

La percée touchant les négociations relatives à l'interdiction des essais doit être placée dans le contexte des faits nouveaux politiques de caractère plus général qui se sont produits à l'extérieur de la Conférence, en particulier ceux qui sont survenus récemment. Au sein de la Conférence, cette percée a été grandement facilitée par l'initiative récente qu'ont prise les délégations australienne, mexicaine et nigériane de présenter un projet de décision opportun. Je manquerais à mes devoirs si je ne rendais pas hommage à ces trois délégations ainsi qu'au Président de la Conférence qu'était alors l'ambassadeur Pérez Novoa, lequel a saisi avec une grande maîtrise l'occasion qui se présentait.

Ce fut déjà là un acquis. Profitons de cette conjoncture favorable et ne perdons pas de temps à des vétilles. Qu'il me soit permis de présenter succinctement l'idée que se font les Pays-Bas de l'interdiction des essais en tant que mesure de limitation des armements. Ensuite, j'aimerais exposer les vues de ma délégation sur les modalités particulières de nos futures négociations.

Voyons d'abord la place qui revient à une interdiction des essais en tant que mesure de limitation des armements. A l'époque, nous nous sommes félicités de la déclaration de Vancouver en date du 4 avril 1993, par laquelle les présidents Clinton et Eltsine sont convenus que des négociations sur

une interdiction multilatérale des essais nucléaires devraient commencer rapidement. Lorsqu'on considère cette décision dans le contexte approprié, on pourrait dire qu'il s'agit d'un jalon dans un double processus, fait des changements politiques qui se sont soldés par une transformation majeure de la situation en Europe et leur pendant qu'a été l'évolution de la notion de sécurité : les armes de dernier recours qu'étaient encore les forces nucléaires en 1990 ont ainsi cédé la place à des accords importants de limitation des armements - le Traité START I, le Protocole de Lisbonne puis le Traité START II - et à un intérêt accru pour la non-prolifération dans une situation mondiale confuse et volatile.

La décision récente des Présidents de la France, de la Russie et des Etats-Unis, le 2 juillet dernier, de proroger les moratoires sur les essais nucléaires et, ainsi, de chercher à mettre à tout jamais un terme aux essais nucléaires, est un autre jalon dans ce processus. La limitation des armements nucléaires et le désarmement nucléaire, de même que la nouvelle équation entre les termes de la sécurité dans les années 90, ont grandement accru les possibilités de négocier une interdiction complète des essais.

De l'avis des Pays-Bas, l'arrêt définitif des essais nucléaires entre dans le cadre général d'une sécurité internationale liée tant à la limitation des armements nucléaires et au désarmement qu'à l'objectif de non-prolifération des armes nucléaires. La non-prolifération des armes de destruction massive intéresse directement la sécurité mondiale. La dissémination des armes nucléaires constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales, comme l'a indiqué le Conseil de sécurité le 31 janvier 1992. Une interdiction des essais nucléaires contribuerait aux efforts actuellement déployés pour empêcher les Etats de mettre sur pied et de poursuivre un programme d'armement nucléaire.

Une interdiction des essais nucléaires continue donc de revêtir la plus grande importance, aussi le Gouvernement néerlandais se réjouit-il à la perspective de négociations rapides sur la question au sein de la Conférence du désarmement. Ces négociations permettraient notamment à la communauté internationale de voir se réaliser l'objectif énoncé dans le Traité d'interdiction partielle des essais comme dans le Traité sur la non-prolifération : la cessation à tout jamais de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires. Il ne fait aucun doute que cela renforcerait encore la règle internationale condamnant la prolifération nucléaire qui est contenue dans ce dernier instrument, dont l'avenir sera examiné et déterminé dans quelque temps.

Qu'il me soit permis d'exposer maintenant quelques considérations sur les modalités particulières de nos futures négociations.

Le Gouvernement néerlandais attend avec intérêt la conclusion rapide d'un traité interdisant tous les essais nucléaires, c'est-à-dire non seulement les essais d'armes nucléaires, mais également ce qu'il est convenu d'appeler les "explosions nucléaires à des fins pacifiques". Une interdiction totale renforcerait le régime de non-prolifération des armes nucléaires et ajouterait au processus de désarmement nucléaire.

Les négociations à la Conférence du désarmement devraient porter sur la totalité des questions en rapport avec un traité d'interdiction complète des essais nucléaires et ne pas se limiter à certains points tels que la vérification. Il convient que cette interdiction soit négociée ici à Genève, à la Conférence du désarmement. Il faudrait par la suite qu'elle devienne universelle, en ce sens que tous les Etats devraient l'observer. Il faudrait également qu'elle soit internationalement et effectivement vérifiable. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra contribuer à la réalisation des objectifs de non-prolifération auxquels nous affirmons tous souscrire d'une façon ou d'une autre.

La Conférence étudie la question de la vérification d'une interdiction des essais nucléaires depuis les années 70. Un travail important a déjà été accompli concernant l'élément sismologique qui est la pièce maîtresse de la vérification d'une future interdiction des essais. Pendant tout ce temps, les Pays-Bas ont contribué avec plaisir aux travaux du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques. Nous sommes reconnaissants des résultats prometteurs qui ont été obtenus jusqu'à présent. Les préparatifs visant à mettre à l'épreuve la composante sismologique complète du futur système de vérification sont bien avancés. Le troisième essai du Groupe spécial revêt une importance capitale à cet égard. Il sera également nécessaire de mettre en oeuvre des technologies autres que sismologiques - à ce propos, j'aimerais remercier le Président du Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires, l'ambassadeur Tanaka, qui nous a guidés tout au long d'une session fructueuse centrée sur les techniques non sismologiques, ce dont ma délégation a tiré grand profit.

Je suis sûr que les consultations que mènera l'ambassadeur Tanaka pendant l'intersession - c'est là la nouvelle tâche que lui a confiée la Conférence - poseront de solides fondations pour les travaux de la Conférence en 1994. La délégation néerlandaise s'engage avec plaisir à apporter un appui complet et sans réserve aux efforts de l'ambassadeur Tanaka. Je suis certain que la Conférence pourra négocier avec succès un régime de vérification multiforme d'une interdiction des essais nucléaires.

Il est encourageant de noter que les cinq Etats dotés d'armes nucléaires et déclarés comme tels ont dit qu'ils procéderaient à des consultations ici à Genève, parallèlement aux travaux effectués à la Conférence du désarmement et sur les mêmes questions que traiterait l'instance. A la Conférence, il se pourrait fort que ces consultations se traduisent par des efforts et des apports coordonnés en ce qui concerne les négociations, ce qui permettrait à celles-ci de progresser rapidement. Bien qu'il ne semble pas approprié de fixer dès aujourd'hui des délais précis pour les négociations à la Conférence du désarmement, nous espérons que celles-ci produiront des résultats dans un avenir assez proche.

Grâce à sa percée du 10 août, la Conférence du désarmement est arrivée à un tournant. Nous nous trouvons au point de départ d'un nouveau processus qui conduira dans peu de temps à des négociations complètes, ou inconditionnelles, si l'on préfère, sur une interdiction des essais nucléaires. Veillons à ne pas prendre un faux départ !

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'ambassadeur des Pays-Bas de sa déclaration ainsi que des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence et à mon pays.

(L'orateur poursuit en arabe.)

Je donne à présent la parole au représentant de l'Algérie, M. Semichi.

M. SEMICHI (Algérie) : Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole alors que vous assurez la présidence de cette Conférence. C'est assurément un signe favorable que notre session de 1993 se termine sous l'autorité d'un digne représentant de l'Egypte. Vos talents de diplomate avérés et vos capacités de fin négociateur sont pour la Conférence autant de gages de succès dans ses délibérations et seront certainement d'un apport efficace et décisif dans l'élaboration du rapport final de la session de 1993 de la Conférence.

Permettez-moi également d'adresser les remerciements de la délégation algérienne, et de renouveler l'expression de son estime à la délégation cubaine pour la manière exemplaire dont celle-ci s'est acquittée de sa tâche en présidant la Conférence au cours de la période écoulée.

Je prends la parole pour exprimer les sentiments de ma délégation sur les résultats des travaux de la Conférence cette année. J'en profiterai également, au moment où s'approche la fin de ma mission à Genève, pour faire part de quelques réflexions pratiques - et seulement pratiques - que m'inspirent mes années d'activité au sein de la Conférence du désarmement.

Lorsqu'elle a accédé à la présidence de cet organe l'an dernier, la délégation algérienne a fait, par la voix de son ministre des affaires étrangères, une déclaration relativement exhaustive sur toutes les questions du désarmement. Elle a pu ainsi soulever ses principales préoccupations qui, fondamentalement, rejoignent celles de l'ensemble des pays non alignés. Même si nous croyons aujourd'hui que la réaffirmation de positions de principe apporte souvent peu de progrès réel aux activités de négociation de la Conférence, nous pensons qu'il est parfois utile de rappeler certaines questions dont l'inscription au programme de travail pour 1993 a été justement dictée par leur caractère d'urgence, qui s'est imposé à l'ensemble des Etats membres.

Je commencerai en faisant état du soulagement éprouvé par l'ensemble de la communauté internationale après l'entente qui vient de se réaliser quant à la négociation d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, entente rendue possible par les courageuses décisions de reconduction des moratoires sur les essais qu'ont prises les puissances nucléaires. La conclusion d'un traité d'interdiction se fait, en effet, de plus en plus urgente à mesure que se rapproche l'échéance de 1995, date qui verra certainement une clarification des options nucléaires de nombreux pays en fonction, justement, des résultats de la conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération.

Je voudrais, à cet égard, rappeler qu'au cours des années passées la communauté internationale a précisé à plusieurs reprises le fondement

philosophique d'une interdiction complète des essais, en considérant cette interdiction comme une première mesure sur la voie qui conduirait à un monde totalement dénucléarisé. De fait, il n'a jamais été question de consacrer juridiquement la situation en coupant le monde de façon définitive en pays ayant des armes nucléaires et pays n'en ayant pas. L'Algérie tient à rappeler cet aspect de la question au moment, justement, où les représentants de certaines puissances nucléaires, après des années d'atermolements et après avoir décrit l'arrêt des essais comme un "idéal", semblent vouloir nous convaincre aujourd'hui que le Traité sur la non-prolifération a créé une catégorie particulière de sujets du droit international, ceux que les puissances nucléaires appellent les puissances nucléaires "légitimes", par opposition à d'autres Etats désignés par le vocable à forte connotation négative de puissances ou d'Etats "proliférateurs".

Ce n'est pas, ici, un simple effet de rhétorique, mais, tout comme il serait irréaliste de penser que des Etats qui ont consenti des efforts et des moyens immenses dans le cadre de la compétition nucléaire se débarrasseront d'une manière unilatérale de leurs arsenaux, il serait irréaliste de croire que les actuels Etats non nucléaires, dont certains ont souffert, parfois pendant des siècles de la domination étrangère, accepteront la minimisation perpétuelle de leur qualité de sujet du droit international et accorderont une option de chantage nucléaire à un groupe limité de puissances. C'est pourquoi, à notre sens, la véritable dissuasion, politiquement légitime et humainement acceptable, est celle qui, tirant ses fondements du principe de l'égalité de droits des Etats et des peuples, sera bâtie sur l'idée qu'aucun Etat ne devrait posséder de catégories d'armes interdites par principe aux autres Etats. A ce stade des relations internationales, cela peut relever de l'utopie. Il n'empêche que l'humanité devra travailler dans ce sens pour préserver la paix et la sécurité internationales.

Comme la majorité des membres de la communauté internationale, nous ne souscrivons pas à l'idée selon laquelle l'adhésion à une convention de limitation ou d'interdiction constitue à elle seule une bonne conduite internationale. Nous sommes au contraire convaincus que c'est le respect effectif, volontaire et de bonne foi de la lettre et de l'esprit d'une telle convention - même si des scrupules de principe peuvent momentanément empêcher une adhésion formelle - qui établit la bonne conduite internationale. De même, nous croyons que la valeur des accords de réduction ou d'interdiction ne devrait pas être minée par un juridisme purement formel qui, reposant sur l'idée que tout ce qui n'est pas formellement interdit est autorisé, aboutirait à une continuelle course poursuite entre avancées technologiques et arrangements internationaux de sécurité. Lorsqu'on voit que près de 50 années ont passé entre le moment où ont commencé les premiers essais nucléaires et celui où s'est dégagé un consensus pour y mettre fin, ou bien lorsque l'on sait qu'il a fallu un siècle à partir de la première utilisation des armes chimiques pour que celles-ci soient formellement interdites par une convention internationale, on serait tenté de donner raison aux sceptiques pour lesquels jamais le monde ne sera à l'abri des armes de destruction massive.

Longtemps, en effet, les puissances dominantes ont interprété les traités multilatéraux selon des canevas légitimant une prééminence qui n'était bien souvent que celle de leurs propres armes. En parallèle, elles refusaient

d'admettre que la poursuite de la course à des armements toujours plus sophistiqués, à la précision toujours plus "chirurgicale", correspondait moins à des nécessités réelles de défense ou de sécurité qu'à leur incapacité de procéder à la nécessaire conversion d'appareils de production militaire encombrants. Le prétexte de la guerre froide n'étant plus de mise aujourd'hui, les milieux qui ont des intérêts directs dans les complexes militaro-industriels cherchent, parmi les soubresauts de toutes sortes qui agitent les pays du Sud, les éléments qui pourraient servir de prétexte pour faire appliquer par leurs gouvernements respectifs les politiques anciennes : soit l'intervention dans les querelles internes des pays les plus faibles, soit le maintien d'un rythme effréné de renouvellement des technologies militaires qui rompent les équilibres nécessaires à la paix, renouvellent le climat d'incertitude et de suspicion et dilapident les richesses nécessaires au développement. A cet égard, mon pays est d'avis que la surcapacité de production d'armes dans certains pays et la propension de ces mêmes pays à chercher systématiquement des utilisations militaires de tous les progrès du génie humain disqualifient fondamentalement les professions d'attachement à la transparence ou au désarmement. Nous sommes convaincus, en effet, que la transparence ne peut servir de dérivatif à la nécessité de mettre fin à la course aux armements et de procéder à la reconversion des outils de la production militaire.

Par ailleurs, s'il est communément admis que les mesures de limitation des armements, pour être durables, doivent être menées de pair avec le règlement des conflits régionaux, il faudrait aussi qu'un consensus s'établisse autour de l'idée que de telles mesures ne doivent pas couvrir une volonté de démanteler le potentiel de défense d'Etats donnés au préalable pour diaboliques ou de protéger l'une des puissances concurrentes dans des situations de rivalité régionale. Il est évident que les différends internationaux ont souvent des effets sur l'évolution intérieure d'Etats voisins qui ne sont pas directement parties aux différends. Plus précisément, nous croyons qu'il faudrait en tirer une leçon commune à tous, pour que ne se reproduise plus le processus de surarmement/destruction dont a été l'objet tel pays du Moyen-Orient, processus dont les seuls bénéficiaires ont été, finalement, les industries militaires. De même, il faudrait s'interroger sur la justesse de la démarche qui consiste à doter en permanence un Etat partie à un conflit régional des moyens lui permettant de perpétuer une politique avérée d'hégémonie et de domination.

Je voudrais à présent attirer votre attention sur la préoccupation que nous ressentons devant le manque de progrès dans les travaux du Comité spécial sur les garanties de sécurité. Il est franchement navrant que 14 années après sa création ce comité continue, à la fin de chaque session, de relever ce qu'il faut bien appeler une incapacité de surmonter les difficultés que lui pose le refus de certaines puissances nucléaires de garantir aux Etats qui se sont volontairement interdits l'option nucléaire la contrepartie qui leur est due.

Nous sommes également inquiets des activités du Comité spécial sur l'espace et de la mésentente qui caractérise les discussions qui s'y déroulent, mésentente devenue encore plus évidente cette année. Institué il y a neuf ans déjà, le Comité spécial a, selon nous, une expertise suffisante

pour passer à un stade plus concret dans la définition de ses tâches futures. Bien que notre position soit parfaitement reflétée dans la déclaration du Groupe des 21 faite le 3 août devant le Comité spécial, nous croyons qu'une fois le Comité doté d'un solide mandat de négociation, l'on devrait dissocier les efforts faits pour approfondir les moyens d'une entente sur des mesures de confiance de la question qui est à l'origine de la création même de ce comité : éviter la militarisation de l'espace par l'élaboration d'un traité multilatéral. Les deux démarches ne sont, à notre avis, ni concurrentes ni exclusives ni interdépendantes et nous pouvons parfaitement les traiter au sein de groupes de travail distincts, pour peu qu'un consensus s'établisse pour n'en privilégier aucune.

Permettez-moi, maintenant, de vous faire part de quelques réflexions au sujet de la question de l'élargissement de la Conférence du désarmement. Nous avons souvent entendu dans cette enceinte l'argument selon lequel la composition, l'ordre du jour et les méthodes de travail de la Conférence étaient fondés sur les critères de la guerre froide, et devaient par là même subir une transformation radicale, pour la raison que le monde serait devenu multipolaire et donc plus ouvert à une certaine démocratisation des relations internationales. Il convient toutefois de noter que cette démocratisation n'est pas encore visible dans les faits et que l'incapacité de la communauté internationale de résoudre certains de ses problèmes les plus graves, malgré la volonté de la majorité des Etats, prouve à l'évidence que les véritables centres de décision dans les affaires du monde se trouvent toujours entre les mains d'un nombre limité de puissances.

Ceci dit, même si nous sommes franchement favorables à l'élargissement de la Conférence du désarmement, nous ne pensons pas que la composition actuelle de l'instance ne reflète plus l'état du monde. Bien plus, nous ne pensons pas que les décisions qu'elle peut être amenée à prendre risquent, même en cas de perpétuation de la situation actuelle, de ne pas tenir suffisamment compte des intérêts des Etats qui n'y sont pas représentés. La Conférence du désarmement n'est pas un club d'Etats qui se sont cooptés, mais le résultat de longues négociations tenues à Genève et à New York en vue d'assurer la représentation la plus équitable des divers groupes d'Etats qui forment le monde. En ce sens, la Conférence constitue, dans sa composition actuelle, un échantillon assez complet des tendances.

Ce sont d'ailleurs ces diversités d'expression et de vues qui caractérisent depuis l'origine les activités de la Conférence du désarmement et expliquent l'intérêt que l'ensemble des nations portent à ces activités - intérêt que démontrent aussi bien les demandes d'admission à la qualité de membre ou d'observateur que l'accueil fait, entre autres, à la Convention sur les armes chimiques produite récemment par l'instance, ou encore l'unanimité avec laquelle les participants à la reprise de la session de la Première Commission ont reconnu que le fonctionnement de la Conférence du désarmement relevait de la compétence de cette dernière. Ces éléments montrent que la Conférence n'est pas une institution qui court un risque de désaffection de la part d'une communauté internationale sevrée d'organes de négociation véritablement multilatéraux.



Tous les commentaires possibles ont déjà été faits au sujet de la composition idéale de la Conférence du désarmement. Aussi, je me limiterai à rappeler les éléments qui, de notre point de vue, devraient prévaloir dans le traitement de cette question, la plus grande de nos préoccupations étant de préserver les caractéristiques générales de la Conférence d'aujourd'hui. L'expérience a en effet largement montré les inconvénients, voire les paralysies, qui affectent les organes de négociation à composition trop ouverte, surtout lorsque ceux-ci doivent prendre leurs décisions sur une base consensuelle. Procéder à un élargissement de la Conférence du désarmement sans préserver son efficacité reviendrait en effet à bloquer ses activités et à la vider de sa substance.

D'un autre côté, l'élargissement de la Conférence est désormais une préoccupation impérieuse, notamment en raison de la pression légitime des Etats qui, il y a des années, ont déposé leur demande d'adhésion, montrant ainsi leur volonté de renforcer le potentiel intellectuel, moral et politique de cet organe.

Ma délégation ne croit pas qu'un élargissement doive reposer sur les capacités particulières des candidats de contribuer aux activités de la Conférence. Une telle approche, en pénalisant les Etats dont la volonté politique n'est limitée que par des considérations matérielles, risquerait d'accroître la part déjà conséquente des sièges attribués aux pays du Nord à la Conférence, voire de transformer celle-ci en une annexe de la CSCE. Nous ne pouvons pas non plus accepter la suggestion selon laquelle il faudrait admettre uniquement les Etats ayant une certaine capacité militaire et exclure des membres considérés comme étant insuffisamment actifs. Une telle dérive reviendrait à transformer la Conférence en un nouveau forum où l'on ne débattrait que des préoccupations des Etats les plus puissants, en un instrument dont on ne voit pas comment ni pourquoi il serait sensible aux besoins de sécurité du reste de la communauté internationale.

Par contre nous croyons fermement que l'élargissement de la Conférence devrait être entrepris immédiatement, compte tenu des impératifs d'équilibre entre les différentes régions et aires de civilisation - les comportements et solidarités politiques étant en règle générale fondés sur de telles considérations - et de la conduite habituelle des Etats candidats vis-à-vis des préoccupations de la communauté internationale - conduite aisément vérifiable par leur respect des décisions et résolutions des organes des Nations Unies.

De notre point de vue, la Conférence du désarmement n'a besoin ni de nations élues ni d'Etats qui se mettent d'eux-mêmes en marge de la communauté internationale.

Avant de conclure, je voudrais souligner ici que si l'idée qu'il faille avoir une conférence composée de 60 membres venait à être admise, on devrait prévoir, dans la décision soumise à l'Assemblée générale qui proposerait un tel changement, un dispositif qui ouvre la voie à un élargissement ultérieur périodique, régulier et limité de la Conférence. Cela dédramatiserait la

question de l'admission des candidats qui n'auraient pas été retenus dans cette première phase d'élargissement et nous éviterait de retomber dans les difficultés que nous avons connues sur ce point depuis la création de cet organe.

En tout état de cause, les délégations qui ont manifesté leur volonté de devenir membres à part entière de la Conférence ont déjà trouvé en la personne de l'ambassadeur O'Sullivan leur meilleur avocat et le meilleur négociateur d'un règlement honorifique de ce problème. La délégation algérienne apporte son soutien à l'action déployée par ce coordonnateur spécial et lui souhaite tout le succès qu'il mérite dans l'entreprise de conciliation des multiples préoccupations que lui ont communiquées les délégations et dont il ne manquera pas de nous faire état dans ses conclusions.

Le PRESIDENT (traduit de l'arabe) : Je remercie le représentant permanent de l'Algérie de la déclaration qu'il a faite et que nous avons suivie avec intérêt, ainsi que des paroles aimables qu'il m'a adressées. Nous avons appris que l'ambassadeur Semichi nous quitterait sous peu. La Conférence du désarmement perdra ainsi non seulement un ami, mais aussi un diplomate émérite et compétent qui s'est attaché, dans le cadre des fonctions qu'il a exercées à Genève et en tant que représentant de son pays à la Conférence du désarmement, à tisser avec nous tous des liens d'amitié. Chargé de la présidence de la Conférence du désarmement en 1992, M. Semichi s'est acquitté de cette responsabilité avec beaucoup de compétence et de diplomatie et a fait montre de qualités personnelles hors du commun. Il a collaboré inlassablement à l'étude de nombre des questions de fond et des affaires dont a été saisie la Conférence et, lorsqu'il quittera Genève dans quelques semaines, il laissera son empreinte sur nos travaux par les efforts qu'il a déployés en tant que représentant de son pays à la Conférence. Je souhaite à M. Semichi ainsi qu'à son épouse plein succès dans leur vie privée et professionnelle.

Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka, M. Goonetilleke.

M. GOONETILLEKE (Sri Lanka) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi, pour commencer, de vous féliciter de votre accession à la présidence de cette auguste instance à un moment important - puisque nous sommes en train de faire le bilan des travaux effectués cette année - et même crucial, car il nous offre une excellente occasion dans le domaine du désarmement que nous ne devons pas manquer. Nous avons la plus grande confiance dans votre capacité de diriger les travaux de la Conférence de sorte que se réalisent enfin nos objectifs. Ma délégation vous assure de son entière coopération dans l'accomplissement de vos tâches.

Qu'il me soit également permis de profiter de cette occasion pour remercier sincèrement votre prédécesseur à ce poste, l'ambassadeur Pérez Novoa, et les autres membres de la délégation cubaine, qui ont su si bien guider les travaux de la Conférence. Je me joins aux orateurs précédents pour souhaiter chaleureusement la bienvenue à nos nouveaux collègues, l'ambassadeur de la Bulgarie, M. Dobrev, l'ambassadeur de la Fédération de Russie, M. Berdennikov, l'ambassadeur du Brésil, M. Saboia, l'ambassadeur de la Belgique, le baron Guillaume, et l'ambassadeur du Pérou, M. Urrutia.

En annonçant récemment que le moratoire américain sur les essais nucléaires était prorogé, le président Clinton a suscité une réponse mondiale qui ravive le besoin longtemps éprouvé d'entamer, sur des bases solides, des négociations concrètes sur un régime d'interdiction complète des essais nucléaires. Il s'agit là d'un signe bienvenu dans le domaine du désarmement. Le Gouvernement sri-lankais s'est vivement félicité de l'initiative des Etats-Unis. De même, Sri Lanka trouve encourageantes les décisions prises par la Fédération de Russie et la France, qui renforcent les efforts déployés par la communauté internationale en vue du désarmement. Ma délégation se félicite sincèrement des engagements similaires pris par les deux autres puissances nucléaires qui, à n'en pas douter, consolideront encore plus les initiatives de désarmement nucléaire, y compris en ce qui concerne une interdiction complète des essais.

Nous sommes convaincus qu'une interdiction complète des essais négociée à l'échelon multilatéral constituerait l'un des principaux instruments universels dont nous disposerions pour contenir la prolifération des armes nucléaires, tant verticale qu'horizontale, et pour inverser la course aux armements nucléaires dans cette ère qui suit la guerre froide.

Ma délégation est encouragée par la décision de la Conférence d'engager des négociations en vue de conclure un traité d'interdiction complète des essais, objectif que vise depuis longtemps la communauté internationale. A cet égard, je désire remercier vivement les délégations australienne, mexicaine et nigériane d'avoir présenté conjointement le projet de texte initial qui nous a permis de prendre la décision susmentionnée. Sri Lanka fait pleinement sienne l'idée directrice de cette dernière, qui est de donner mandat au Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires pour qu'il entreprenne la négociation multilatérale d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui soit universellement applicable et internationalement vérifiable. Le projet de mandat présenté par l'Australie est conforme à l'esprit de la décision précitée et mérite également l'appui des Etats membres.

A l'instar du coordonnateur du Groupe des 21, je désire souligner l'opportunité de commencer à tenir des consultations dans le cadre du Comité spécial cette année encore, durant l'intersession, en vue d'achever les négociations avant la fin de 1994.

Ma délégation reconnaît la valeur des travaux préliminaires considérables qui ont été faits jusqu'à présent par le Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires, sous la direction avisée de l'ambassadeur du Japon, M. Tanaka, et de ses prédécesseurs. Nous notons également avec satisfaction la précieuse contribution du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques et d'autres experts qui ont présenté diverses méthodes de vérification non sismologiques. Nous partageons le point de vue de nombreuses autres délégations selon lequel le régime de vérification sera l'un des aspects les plus importants de l'interdiction complète des essais et devrait donc établir un contrôle international. Les méthodes sismologiques devraient constituer le noyau d'un tel régime, étant donné que la communauté internationale dans son ensemble a plus

largement accès à ces techniques somme toute courantes, outre qu'elles sont d'un meilleur rapport coût-efficacité que les techniques non sismologiques.

Ma délégation apprécie également la contribution très utile de la délégation suédoise, en particulier la version révisée d'un projet de traité d'interdiction complète des essais que celle-ci a présentée et qui est maintenant à l'étude dans notre capitale. Dans l'attente des observations des autorités nationales compétentes, nous espérons que ce dernier projet recevra l'attention qu'il mérite lorsque le Comité spécial commencera ses négociations.

Un autre sujet de grave préoccupation pour les Etats non dotés d'armes nucléaires, dont Sri Lanka, c'est le problème des arrangements internationaux efficaces pour garantir ces Etats contre l'emploi ou la menace de telles armes. La question qui demeure jusqu'à présent sans réponse est celle du prix que les Etats non dotés d'armes nucléaires ont à payer pour avoir renoncé de leur gré à l'option nucléaire. Les arrangements actuels sont injustes en ce qu'ils réduisent la portée des garanties de sécurité internationales données à ces Etats. Il convient également de souligner que, pour éviter toute discrimination, il faut partir du principe que des arrangements collectifs de ce type doivent pour l'essentiel être contenus dans un traité international, universel et juridiquement contraignant, qui fournisse des garanties de sécurité tant négatives que positives. A cet égard, ma délégation partage l'opinion de la majorité des Etats non dotés d'armes nucléaires selon laquelle, à l'exception des assurances données par la Chine, les garanties unilatérales contre l'emploi des armes nucléaires sont par essence imparfaites, parce qu'elles sont conditionnelles et d'une portée limitée. Du fait de leur caractère unilatéral, qui n'entraîne aucune responsabilité internationale, elles n'ont pas force de loi.

Ma délégation sait réellement gré au Comité spécial sur les garanties négatives de sécurité des travaux qu'il a effectués sous la direction compétente de son président, l'ambassadeur de la Roumanie. Les travaux exploratoires et les efforts résolus faits par l'ambassadeur Neagu, tout comme les préoccupations exprimées à maintes reprises par la majorité des Etats non dotés d'armes nucléaires, ont mis en lumière la nécessité urgente de garanties de sécurité complètes, non discriminatoires, universellement applicables et juridiquement contraignantes contre l'emploi ou la menace des armes nucléaires. Ma délégation pense sincèrement qu'il est temps que nous nous occupions concrètement de cette question extrêmement importante.

Les Etats parties au Traité sur la non-prolifération ont maintenant entamé les préparatifs de la conférence d'examen de 1995. L'instauration d'une interdiction complète des essais et l'adoption de mesures positives et concrètes en vue de la conclusion d'un traité universel, multilatéralement négocié, sur des garanties de sécurité négatives et positives - en attendant que les arsenaux nucléaires existants soient complètement éliminés et qu'il soit mis un terme à la course aux armements nucléaires - nous donneraient de meilleurs atouts dans l'examen de la question du maintien du TNP pour une durée indéfinie, lorsque s'ouvrira la conférence d'examen de 1995. Dans ces efforts de désarmement, la délégation sri-lankaise continuera de coopérer avec la Conférence et d'autres instances. L'aboutissement de tels efforts

internationaux, notamment en matière de désarmement nucléaire, sera l'une des pièces maîtresses de ce nouvel ordre mondial stable auquel nous aspirons depuis toujours.

Avant de conclure, je tiens à remercier l'ambassadeur de l'Australie, M. O'Sullivan, qui a mené plusieurs mois durant des consultations exhaustives en vue de recommander à la Conférence des modalités d'élargissement de l'instance qui soient conformes aux réalités géopolitiques d'aujourd'hui. Ma délégation examinera attentivement son rapport et nous exprimerons nos vues sur la question en temps voulu. Je manquerais à mes devoirs si je ne saisisais pas cette occasion pour exprimer ma vive gratitude à l'ambassadeur du Pakistan, M. Kamal, et à l'ambassadeur du Mexique, M. Marín Bosch, pour leur précieuse contribution à nos travaux sur la question de la non-prolifération et celle de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence respectivement. Enfin, Monsieur le Président, je désire me joindre à vous et aux orateurs précédents pour présenter mes vœux à l'ambassadeur du Maroc, M. Benhima, qui a participé activement aux travaux de la Conférence et nous a fait tous profiter de sa sagesse. Ma délégation lui adresse ses meilleurs vœux de bonheur et de succès. Nous voudrions également présenter nos meilleurs vœux à l'ambassadeur de l'Algérie, M. Semichi, qui nous quittera aussi dans un proche avenir.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'ambassadeur de Sri Lanka pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie, l'ambassadeur O'Sullivan.

M. O'SULLIVAN (Australie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je suis particulièrement heureux de prendre la parole sous votre direction, étant donné les relations excellentes qu'entretiennent nos deux pays, l'Australie et l'Égypte, et le très bon souvenir que j'ai gardé de notre collaboration au Caire lorsque j'ai eu le privilège d'y être affecté, mais surtout la grande autorité dont vous jouissez au sein de notre Conférence. Permettez-moi de vous assurer du plein appui de ma délégation, encore que cela aille de soi, comme vous le savez sans doute. Je voudrais en outre remercier l'ambassadeur Pérez Novoa, sous la présidence duquel nos travaux ont été fort dynamiques et très efficaces. Je voudrais aussi remercier l'ambassadeur du Maroc, M. Benhima, de son dévouement et de ses conseils, sans oublier les observations avisées qu'il a faites ce matin encore. De même, je tiens à dire que je regretterai le départ de l'ambassadeur Semichi. La Conférence se ressentira de son absence, mais je veux croire qu'il continuera de servir la communauté internationale, activité pour laquelle il est, à mon sens, la personne tout indiquée.

Le 28 janvier dernier, la Conférence du désarmement m'a désigné comme coordonnateur spécial pour la question de l'élargissement de sa composition. La décision de nommer un coordonnateur spécial a été adoptée sur la base du rapport présenté le 18 janvier 1993 par le président sortant, l'ambassadeur de la Belgique, M. Michel Servais, à l'issue des consultations qu'il avait menées sur la question durant la seconde moitié de 1992, conjointement avec

l'ambassadeur du Brésil, M. Celso Amorim. Il y avait déjà eu auparavant une tentative pour élargir quelque peu la composition de la Conférence, qui n'avait toutefois pas abouti.

La conclusion de la Convention sur les armes chimiques a montré de façon encore plus aiguë que l'heure était venue pour la Conférence d'élargir sa composition. Ce succès a été largement salué à l'échelle internationale et a incontestablement stimulé l'ambition des Etats de devenir membres de la Conférence, en particulier de ceux qui attendaient depuis de nombreuses années l'examen de leur demande d'admission.

Il est vrai aussi que la fin de la guerre froide a ouvert à la communauté internationale de multiples possibilités de relever les défis politiques et militaires en recourant à des méthodes nouvelles et, espérons-le, plus efficaces. Un grand nombre de gouvernements considèrent manifestement que la Conférence du désarmement devrait avoir un rôle plus important, étant donné ce nouveau climat.

Ainsi, la Conférence du désarmement a rapidement donné suite au rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur les nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide et un grand nombre des représentants à la Conférence ont participé aux travaux de la Première Commission lorsque ceux-ci ont été repris en mars dernier. Les participants à cette reprise de session ont été nombreux à appuyer la détermination de la Conférence du désarmement à examiner les questions de sa composition et de son ordre du jour compte tenu des circonstances nouvelles.

Ayant présent à l'esprit ce contexte, j'ai eu à plusieurs reprises des discussions avec chacune des délégations et chacun des groupes d'Etats représentés à la Conférence du désarmement. Ces contacts directs m'ont permis de me faire une idée de la solution qui serait acceptable pour tous et j'ai pris parallèlement bonne note des sensibilités et des aspirations de chacun des membres de la Conférence. J'ai fait distribuer un formulaire pour que les membres puissent y consigner toutes observations qu'ils souhaiteraient faire. J'avais envisagé de tenir des consultations officieuses, ouvertes à la participation de tous, sur la question de l'élargissement de la composition de la Conférence mais, à la demande d'un certain nombre de délégations, j'ai décidé d'y renoncer pour procéder comme indiqué précédemment.

Il est rapidement apparu qu'un examen des critères d'admission à la qualité de membre ne ferait que renvoyer la question aux calendes grecques. Il serait illusoire de vouloir définir avec une certaine "objectivité" de tels critères étant donné toutes les vaines tentatives faites antérieurement dans ce but, la composition actuelle de l'instance et la grande diversité des points de vue sur ce que pourraient être ces critères et la façon dont ils pourraient être définis puis appliqués. J'ai pris le parti plus pragmatique de chercher une solution acceptable.

La tâche m'a été facilitée par le fait qu'il y avait à l'évidence une très large convergence de vues sur plusieurs points : la Conférence du désarmement devrait rester un organe de négociation et sa composition devrait

ainsi demeurer restreinte, la règle du consensus devrait être maintenue et l'instance devrait centrer ses efforts sur l'élaboration d'accords et de traités sur les questions de sécurité, de limitation des armements et de désarmement. Il était ainsi possible de poser la question dans ces termes : compte tenu à la fois des tâches que nous sommes convenus d'assigner à la Conférence et des marques d'intérêt que donnent les Etats désireux de participer aux travaux de l'instance, quels Etats qui ne sont pas membres de la Conférence à l'heure actuelle devraient l'être ? Ainsi formulée, la question avait également l'avantage d'appeler l'attention sur les tâches à accomplir, et non pas sur des critères artificiels.

Trois problèmes particuliers se posaient, qu'il était nécessaire de régler afin de trouver une proposition qui serait acceptable pour tous les membres de la Conférence. Il y avait premièrement une question de procédure : la Conférence était-elle entièrement libre de décider de sa propre composition ? Certains membres ont répondu clairement par l'affirmative, d'autres avaient une conception plus nuancée des choses, d'autres encore ont jugé que ce n'était pas le cas. J'en ai conclu que la Conférence devrait procéder à l'examen de la recommandation concernant l'élargissement de sa composition, de façon à éluder la question de principe de son statut vis-à-vis de l'Assemblée générale. On trouvera à la fin de mon rapport quelques suggestions qui suivent exactement le précédent établi en 1978.

Deuxièmement, la question de l'adjonction de nouveaux membres, qui soulevait pour certains pays des problèmes particulièrement délicats, a été le sujet de bien des hésitations. Sans négliger ces préoccupations, j'ai le sentiment qu'elles ne sont pas de nature à empêcher l'adoption de la recommandation concernant la nouvelle composition de la Conférence du désarmement, qui figure en appendice à mon rapport.

Troisièmement, l'équilibre général qui résulterait de tout élargissement de la composition de la Conférence a suscité, cela va de soi, un intérêt considérable chez les délégations. Il y a lieu de noter plusieurs considérations à ce propos. Bien qu'un certain nombre de pays se soient déclarés favorables à une augmentation relativement modeste de la composition de l'instance - de 10 ou 12 membres, par exemple -, il est rapidement devenu évident qu'il serait impossible, en l'occurrence, de satisfaire à des exigences rivales d'ordre régional, politique, géostratégique et autre. Il est devenu tout aussi clair qu'il n'y aurait jamais consensus quant à l'idée de procéder à un vaste élargissement de la composition de l'organe - notamment quant à la solution consistant à admettre à la qualité de membre tous ceux qui en feraient la demande. Il est apparu qu'il serait peut-être possible de trouver entre ces vues opposées un terrain d'entente, soit de porter le nombre de membres à une soixantaine. Ce chiffre présente d'ailleurs l'avantage de correspondre à environ un tiers du nombre de Membres de l'Organisation des Nations Unies, ce qui rétablirait à peu près la proportion entre le nombre de membres de l'instance du désarmement au moment de sa création et celui des Etats qui étaient alors Membres de l'ONU.

Une instance du désarmement qui compterait environ 60 membres aurait encore ceci d'intéressant qu'elle aurait une marge de manoeuvre suffisante pour admettre en son sein des candidats très divers. En étudiant la question

de l'élargissement de la composition de la Conférence, j'ai fini par me faire à l'idée de ne pas recommander d'inclure des pays qui avaient choisi de ne pas demander leur admission à la qualité de membre, et ce, malgré tout ce qui désignerait manifestement pour cette qualité plusieurs d'entre ces derniers.

Je suis ainsi arrivé à la conclusion que la seule issue possible à ce stade, c'était de recommander d'augmenter la composition de la Conférence d'un nombre limité de membres choisis parmi les pays qui s'étaient portés candidats à ce jour et de telle manière que, dans l'ensemble, l'organe soit en définitive à même de traiter les problèmes dont il était saisi et d'exploiter les possibilités qui lui étaient offertes.

En envisageant les moyens de réaliser un équilibre dans le cadre de l'élargissement de la composition de la Conférence, j'ai dû aussi prendre en considération le fait que l'instance avait une origine bien particulière et que les groupements qui s'y étaient constitués initialement présentaient certaines caractéristiques insolites. Je n'avais d'ailleurs pas pour tâche d'envisager une modification de la composition actuelle de la Conférence ou une restructuration de l'instance. Je me suis enquis si l'un quelconque des membres actuels souhaitait se retirer, mais nul n'en avait l'intention. La solution que je recommande aujourd'hui à la Conférence maintient de près l'équilibre entre les membres actuels de l'organe si l'on considère ces derniers du point de vue de leur appartenance aux groupes régionaux établis par l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle réalise également un équilibre dans une perspective géostratégique générale.

Ma recommandation concernant l'élargissement de la composition de la Conférence figure à la dernière page du rapport, dont elle fait partie intégrante. Le nom des nouveaux membres dont la composition de l'organe serait augmentée est souligné. Je tiens à faire ressortir que cette recommandation marque une simple étape dans l'élargissement progressif de la composition de l'instance et qu'il faudra sans doute revenir périodiquement sur la question à l'avenir. D'aucuns affirmeront avec raison qu'il existe d'autres moyens d'arriver à ce résultat. Je puis seulement leur opposer que la solution recommandée est celle qui, tout compte fait, me paraît être la plus susceptible de faire l'objet d'un consensus.

Je présume que le Président de la Conférence demandera au moment voulu à l'instance de se prononcer sur ce rapport. Si la Conférence décide d'approuver la recommandation qui y figure, je suggère que, suivant la pratique établie en 1978, au moment de la constitution de l'organe, le Président de la Conférence informe le Président de l'Assemblée générale de l'accord intervenu ici à l'issue des consultations appropriées et invite ce dernier à en informer à son tour les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, selon la procédure indiquée dans le document A/S-10/24, du 19 septembre 1978. Les nouveaux membres rejoindraient alors nos rangs au début de la session de 1994.



Je demande que le texte de mon rapport soit distribué comme document officiel de la Conférence du désarmement.

Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, d'ajouter quelques mots à l'issue de la présentation de ce rapport. Je voudrais simplement souligner que ce document et la recommandation qui lui est annexée réalisent un équilibre d'ensemble très subtil, inévitablement fait de plusieurs dosages et qu'il serait, sans aucun doute, très facile de détruire. J'espère néanmoins que les délégations et les autorités de leurs pays respectifs étudieront le rapport avec soin et en toute objectivité. Pour parvenir à élargir la composition de la Conférence, il faudra faire preuve d'un certain respect de soi et des autres ainsi que de modération. Je voudrais donc conclure en remerciant les nombreux collègues qui m'ont exprimé leur appui et leur solidarité.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Australie pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a eues à mon égard. En présentant son rapport sur la question de l'élargissement de la composition de la Conférence, l'ambassadeur O'Sullivan a demandé que le texte en soit distribué comme document officiel de cette instance. Je pense que nous devons prendre des dispositions en ce sens.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Nous reviendrons sur ce rapport en temps voulu pour nous prononcer sur la question, comme nous l'a suggéré l'ambassadeur O'Sullivan dans la dernière partie de son intervention.

Je vois que le représentant du Pakistan, l'ambassadeur Kamal, demande la parole. Je la lui donne.

M. KAMAL (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, étant donné que c'est la première fois que je prends la parole en séance plénière sous votre direction, permettez-moi de me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter à l'occasion de votre accession à ces fonctions. Qu'il me soit aussi permis de remercier votre prédécesseur, l'ambassadeur Pérez Novoa, pour les résultats extrêmement importants qui ont été obtenus durant sa propre présidence. J'avoue que le proche départ des ambassadeurs El Ghali Benhima et Abdelhamid Semichi m'inspire la plus profonde tristesse. J'aurai l'occasion de souhaiter ultérieurement la bienvenue à nos nouveaux collègues.

Pour l'heure, je voudrais dire quelques mots au sujet de la déclaration intéressante que vient de faire l'ambassadeur O'Sullivan et dont la teneur a un peu surpris ma délégation comme la plupart des autres. La décision, que nous serons nécessairement amenés à prendre quant à l'élargissement de la composition de la Conférence en vue d'accroître l'efficacité et la représentativité de cet organe de négociation face à un monde qui se modifie rapidement, sera l'une des plus importantes et lourdes que cet organe aura à envisager et - il faut l'espérer - à adopter cette année. C'est pourquoi l'un des membres les plus éminents et responsables de la Conférence s'est vu confier la tâche pénible et ingrate de mener des consultations sur les critères à appliquer pour élargir la composition de l'instance et sur les

candidats éventuels dont la présence parmi nous serait un gage encore plus sûr de succès dans nos travaux et négociations sur des questions précises. Dans ces circonstances, nul ne m'en voudra de trouver plutôt surprenant le fait que les résultats des consultations avec les différents membres soient présentés tout à coup directement en séance plénière, sans que l'on soit passé par la filière que nous nous sommes toujours efforcés de suivre. Il est d'usage, en effet, de tenir des débats francs dans le cadre de consultations successives ouvertes à tous, ou de charger les coordonnateurs de sonder les membres de leur groupe sur une question donnée, qui est ensuite reprise lors de réunions plénières informelles, avant la présentation d'un projet qui, en définitive, doit obligatoirement faire l'objet d'un consensus. Nous aurons maintenant la tâche très difficile d'essayer de dégager les critères utilisés, les équilibres réalisés ou les déséquilibres éventuels et les implications d'un projet d'ensemble qui risque de former un bloc "à prendre ou à laisser", pour la simple raison que ses éléments constitutifs n'auront pas fait l'objet de consultations ouvertes à tous. Je dis cela parce que, à première vue, il manque sur la nouvelle liste de membres au moins un Etat sur le territoire duquel se trouvent des armes nucléaires. On nous demande ainsi de nous prononcer sur un ensemble tout prêt sans avoir eu la possibilité de participer pleinement au choix de ses éléments par le biais d'un débat ouvert. Il faudra maintenant que nous en débattions rétroactivement, ce qui est très regrettable vu l'importance de la question. Cela dit, je puis, bien entendu, vous assurer que nous participerons pleinement à cette évaluation, en gardant l'esprit ouvert, dans l'espoir qu'il sera possible d'élargir la composition de la Conférence avant la fin de l'année.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'ambassadeur Kamal de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Comme convenu, nous reviendrons sur ce rapport en temps opportun.

La liste des orateurs pour aujourd'hui est ainsi épuisée. Une autre délégation souhaite-t-elle intervenir à ce stade ?

(L'orateur poursuit en arabe.)

Je donne la parole au représentant de la Tunisie.

M. BAATI (Tunisie) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Vos qualités et vos capacités d'éminent diplomate permettront à la Conférence, en cette phase décisive où elle va entamer l'élaboration de son rapport à l'Assemblée générale, d'aboutir à des solutions heureuses.

Je remercie également M. Berasategui et ses collaborateurs des efforts inlassables qu'ils déploient pour faciliter notre travail.

Je voudrais également féliciter l'ambassadeur de l'Australie, M. O'Sullivan, de l'effort qu'il a déployé et du rapport qu'il vient de nous soumettre. J'en ai noté le contenu et je ne manquerai pas de le transmettre à mes autorités. Il est évident que ce rapport constitue pour nous une source

de frustration et de surprise, comme l'a si bien dit l'ambassadeur du Pakistan. Les autorités tunisiennes examineront avec soin ce rapport et noteront que mon pays, qui a été parmi les premiers à présenter sa candidature, est exclu de la liste soumise par l'ambassadeur O'Sullivan.

Je voudrais, à travers vous, Monsieur le Président, poser quelques questions à l'ambassadeur O'Sullivan pour aider mes autorités à étudier ce rapport. Je voudrais lui demander, puisque vous avez estimé qu'on pouvait revenir sur cette question, s'il peut nous dire à ce stade ou ultérieurement dans quelle mesure il estime que son rapport tient compte des points de vue exprimés par mon pays à plusieurs reprises, notamment lors des consultations qui ont été organisées par les ambassadeurs Servais et Amorim à cet égard. Je voudrais à ce stade rendre hommage à ces derniers et leur souhaiter plein succès dans leurs nouvelles fonctions. Je voudrais aussi demander à l'ambassadeur O'Sullivan dans quelle mesure le critère chronologique, c'est-à-dire la chronologie dans la présentation des demandes, a été pris en considération dans l'élaboration de son rapport. Voilà les quelques questions et les quelques réflexions que m'a inspirées l'exposé qui vient d'être fait.

Le PRESIDENT (traduit de l'arabe) : Je remercie le représentant de la Tunisie.

(L'orateur poursuit en anglais.)

Je voudrais demander à l'ambassadeur O'Sullivan s'il souhaite intervenir dès à présent pour répondre aux demandes de renseignements et aux questions formulées par le représentant de la Tunisie, ou s'il préfère intervenir plus tard, puisque nous sommes convenus de revenir ultérieurement sur cette question.

M. O'SULLIVAN (Australie) (traduit de l'anglais) : Je remercie les délégations qui ont réagi rapidement. Cela arrangerait probablement tout le monde de disposer d'un peu de temps pour examiner la question, puis d'entendre les vues des uns et des autres. Je serais heureux, naturellement, de participer à tout débat à ce sujet.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'ambassadeur O'Sullivan de son intervention.

Je propose que nous passions aux questions qu'il reste à traiter aujourd'hui. J'en viens ainsi au document officieux qui a été distribué par le secrétariat et qui contient le calendrier des réunions de la Conférence et de ses organes subsidiaires pour la semaine prochaine. Comme de coutume, ce calendrier n'a qu'une valeur indicative et pourra être modifié au besoin. Cela étant entendu, je propose que nous l'adoptions.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Nos travaux pour aujourd'hui sont ainsi achevés. Avant de lever la séance plénière, j'aimerais rappeler que, comme il a été annoncé aujourd'hui, la Conférence tiendra immédiatement après la présente séance et sous la présidence de l'ambassadeur Kamal une consultation informelle ouverte à tous sur le système à disque optique actuellement mis au point par l'Office des Nations Unies à Genève.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement se tiendra le mardi 17 août, à 10 heures.

La séance est levée à 12 h 20.

-----